

Conditions Générales de Vente – Véhicules d'occasion

SAS GARAGE LENNY AUTO

31 RUE NICOLAS COPERNIC – ZI DE L'ESTAGNOL – 11000 CARCASSONNE

SIRET : 893 731 398 00010

Téléphone : 04 48 23 01 29

Email : secretariat@lennyauto.fr

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toute vente de véhicule d'occasion conclue entre la société **SAS GARAGE LENNY AUTO** (ci-après « le Vendeur ») et tout **consommateur** ou **non-professionnel** (ci-après « l'Acheteur »).

1. Objet

Les présentes CGV définissent les modalités de vente des véhicules d'occasion proposés par le Vendeur, ainsi que les droits et obligations respectifs des parties.

2. Caractéristiques des véhicules

Les véhicules proposés à la vente sont des **véhicules d'occasion**, pouvant présenter une usure et des défauts liés à leur âge et à leur kilométrage. Les caractéristiques essentielles du véhicule (modèle, kilométrage, année, énergie, équipements, etc.) sont précisées dans l'annonce et/ou sur le bon de commande.

Toute information communiquée oralement ou par écrit avant la vente est donnée **de bonne foi**.

3. Prix

Les prix sont exprimés en euros, **TTC**, et sont **non négociables** une fois le bon de commande signé.

Le prix inclut :

- Les démarches administratives liées à la vente (hors coût de carte grise).
-

4. Réservation et acompte

Toute réservation de véhicule peut donner lieu au versement d'un **acompte**. L'acompte forme engagement ferme. En cas d'annulation par l'Acheteur, l'acompte reste acquis au Vendeur.

5. Paiement

Le paiement peut être réalisé par :

- Virement bancaire,
- Carte bancaire,
- Chèque de banque certifié et vérifié.

La **remise du véhicule et des documents** n'intervient qu'après **encaissement intégral** du prix.

6. Livraison – Transfert de propriété et des risques

La propriété du véhicule, ainsi que les risques de perte, de dommage, d'accident ou de responsabilité liés à son utilisation, sont transférés à l'Acheteur **au moment de la remise des clés**, du certificat d'immatriculation provisoire et de la prise de possession effective du véhicule.

Il appartient à l'Acheteur de souscrire et de justifier d'une assurance automobile en cours de validité avant toute sortie du véhicule des locaux du Vendeur. Aucun véhicule ne sera remis ni autorisé à quitter l'atelier sans présentation d'une attestation d'assurance valide.

A compter de cette remise, l'Acheteur assume seul la garde et l'utilisation du véhicule.

7. Garantie légale de conformité (12 mois)

Conformément aux articles **L.217-3 à L.217-20 du Code de la Consommation**, le véhicule vendu bénéficie de la **garantie légale de conformité d'une durée de 12 mois** à compter de la livraison.

Cette garantie couvre les **défauts non apparents** existants **au moment de la vente**, même s'ils apparaissent après l'achat.

Modalités d'exercice de la garantie :

L'Acheteur s'engage à présenter le véhicule dans l'atelier du Vendeur pour tout diagnostic ou intervention réalisée au titre des garanties légales.

Toute réparation effectuée **sans l'accord préalable et écrit du Vendeur** ne pourra donner lieu à aucun remboursement, prise en charge ou indemnisation.

Le Vendeur reste seul habilité à déterminer la nature de la réparation nécessaire dans le cadre des garanties légales.

Lieu d'exécution de la garantie

Les interventions réalisées au titre des garanties légales sont effectuées **exclusivement dans l'atelier du Vendeur**.

En cas de panne ou d'immobilisation, **il appartient à l'Acheteur d'acheminer le véhicule jusqu'à l'atelier du Vendeur par ses propres moyens**, sauf si une **assistance ou garantie commerciale optionnelle** couvrant le remorquage a été souscrite.

Toute intervention ou réparation effectuée sur le véhicule sans l'accord écrit préalable du Vendeur entraîne la perte de la garantie sur les éléments concernés.

Aucune prise en charge, remboursement ou indemnisation ne pourra être réclamé au titre des garanties légales ou commerciales pour des réparations réalisées en dehors de l'atelier du Vendeur sans autorisation écrite.

L'Acheteur doit signaler toute anomalie **par écrit courrier postal, ou électronique** dans un délai raisonnable.

8. Garantie légale contre les vices cachés

Conformément aux articles **1641 à 1649 du Code Civil**, le véhicule est couvert contre les **vices cachés**. Cette garantie s'applique en cas de défaut grave rendant le véhicule impropre à son usage.

10. Exclusions de garantie

Ne sont pas couverts :

- Usure normale (pneus, freins, embrayage, ampoules, etc.),
 - Défauts **signalés avant achat** à l'Acheteur,
 - Mauvaise utilisation, négligence ou absence d'entretien conforme,
 - Transformations ou modifications non autorisées.
-

11. Entretien du véhicule

L'Acheteur s'engage à assurer un **entretien régulier** du véhicule conformément aux préconisations constructeur et à conserver les justificatifs (factures, carnet).

12. Reprise d'un ancien véhicule

En cas de reprise, le montant est défini selon état et marché au jour de l'estimation. Toute reprise repose sur les **déclarations sincères** de l'Acheteur quant à l'état du véhicule.

13. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement pour le traitement administratif de la vente et ne sont jamais transmises à des tiers non autorisés.

14. Médiation

En cas de litige, l'Acheteur peut saisir le **Médiateur de la consommation** (coordonnées disponibles sur demande).

15. Droit applicable – Tribunal compétent

Les présentes CGV sont régies par le **droit français**.

En cas de litige, et après tentative de résolution amiable, **compétence exclusive est attribuée au Tribunal Judiciaire de Carcassonne**, sauf règles de compétence impératives contraires.

L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve.